



# L'ESSENTIEL F3SCT ministérielle

## L'Essentiel de la Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail - F3SCT - du CSA ministériel du 26 mars 2024

Nous avons rappelé dans notre **déclaration liminaire**, la dégradation générale des conditions de travail au sein du MASA, en l'illustrant par la situation inacceptable à la DIREC de *l'institut Agro*. En réponse, le SRH a avoué ignorer cette situation et va se rapprocher de la DGER. Les autres points sont développés ci-dessous.

### Point 1 à l'ordre du jour : Plan National de Prévention (PNP)

L'Élan Commun s'est satisfait de constater que ses amendements avaient été pris en compte comme l'ajout dans ce plan du *risque amiante*, des *risques d'exposition aux agents biologiques pathogènes* ou encore *sensibiliser à la situation des agents proches aidants*. Cependant, nous avons rappelé la nécessité de prioriser les objectifs de ce PNP en commençant par mettre en place un service de médecine de prévention pour toutes les agent·es - en réponse, accord pour un GT sur ce sujet - et de réellement valoriser les agent·es de prévention.

Pour s'assurer que l'objectif 3 *Développer un dialogue social plus stratégique*, puisse être atteint, il faudrait commencer par actualiser les éléments réglementaires pour toute une direction du ministère : en effet sur [chlorofil.fr](http://chlorofil.fr) les décrets sur les CHSCT et l'ancien décret sur les CoHS figurent toujours sur la [page dédiée aux instances SSCT](#). Pas étonnant que des chefs d'établissement se refusent à appliquer la bonne réglementation...

### Point 2 : rapport ISST 2023

Les inspecteurs Santé Sécurité au Travail rédigent chaque année un rapport sur leur activité. Face à l'arrivée d'une nouvelle inspectrice, l'Élan Commun rappelle que le décret 82-453 toujours en vigueur sur ce point-là précise que chaque nouvelle lettre de mission d'une ISST doit être transmise à la F3SCT ministérielle.

Nous saluons une partie spécifique à propos de l'Outre-Mer mais rappelons qu'il est important que chaque territoire soit visité par un ISST. Ce qui n'est pas le cas de Mayotte ni de la Polynésie. Or nous savons que les instances SSCT soit ne sont pas réunies, soit fonctionnent avec d'anciens décrets.

De manière générale, nous devons prévoir de mesurer la qualité des F3SCT locales et régionales et pas seulement la quantité. Concernant les nouvelles technologies, quelles actions face à l'arrivée de l'Intelligence Artificielle ? Quelle prévention face aux risques de piraterie informatique qui se multiplie ? Il est nécessaire que les encadrants soient réellement sensibles à la SSCT.

Plutôt sceptiques lorsqu'on voit leur participation aux formations dédiées (cf annexe 2 du rapport). Et que dire des Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) ? Enfin, quelle indépendance quand des encadrants sont responsables RH et également agent de prévention ?

### **Point 3 : bilan agression**

Dans notre déclaration liminaire, nous avons rappelé le contexte actuel dans lequel travaillent nos collègues dans les situations de contrôle sur les exploitations agricoles. Ce bilan confirme que ces agent-es sont plus concerné.es encore en 2023 que 2022, sachant que c'est une démarche déclarative et donc en deçà de la réalité. Cependant les autres secteurs ne sont pas épargnés et les victimes sont majoritairement des femmes.

L'administration promet d'actualiser rapidement le processus de transmission des fiches de signalement et d'en faire meilleure publicité.

Pour L'Élan Commun, le soutien de la hiérarchie et du ministre doit être plus clair. Cela est déjà dénoncé sur le terrain par des droits de retrait ou des grèves. Il faut axer sur la prévention primaire. Sans cela, des drames risquent de se reproduire.

### **Point 4 : Nouvelle cellule de signalement des violences : discrimination, harcèlement et agissement sexistes**

Le cabinet *Concept Responsabilité Social et Ethique – RSE* - a remplacé « allodiscrim » en février 2024. Le dispositif reste à peu près identique – phase d'écoute et ensuite de remédiation. Tous les agents du MASA ont reçu un flash info RH.

Mais pour l'Élan Commun, il est nécessaire de clarifier l'intitulé de ce dispositif puisque de l'aveu même de l'administration, des signalements d'agression y sont également confiés. De plus, l'intitulé de l'adresse électronique officielle de cette cellule : [signalement.discrimination@agriculture.gouv.fr](mailto:signalement.discrimination@agriculture.gouv.fr) risque de décourager les victimes d'harcèlement ou d'agissements sexistes.

#### **Point 5 : premier bilan formation SSCT**

À la demande des organisations syndicales, la cheffe du Bureau dédié à la formation continue est venue dresser un premier bilan des formations F3SCT. 371 participants au webinaire sur les nouvelles instances du 17 octobre 2023 (455 ont suivi en tout : direct + replay). 12 sessions ont ensuite été organisées (2 annulées) : 96 personnes formées dont 60% en DRAAF.

Des difficultés ont été signalées, lors d'une session en Pays de la Loire et en AURA. Nous avons rappelé d'autres faits comme lors de la session F3SCT-REA d'Occitanie. Les leçons que tire l'administration : dissocier les néophytes en matière de SSCT des autres, comme pour les formations *secourismes*.

Pour nous, il semble nécessaire d'adapter davantage les situations de formation aux problématiques des directions métiers : par exemple des exercices sur l'arbre des causes dans un accident en abattoir, en situation de contrôle, dans un laboratoire d'une école vétérinaire ou encore dans un EPL, auraient été les bienvenus plutôt qu'une scène d'accident tirée du film *l'étrange histoire de Benjamin Button* !

[Attention aussi à la mise en place de la formation sur les CoHS : même si ce n'était qu'un webinaire introductif qui a été diffusé le 19 mars 2024, l'annonce a été pour le moins précipitée.]

